DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
=-=-=-=-=

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20260428-2026-04-28D01-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026
Le président,
Gilles VINCENT

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 0
Absents excusés : 2
Qui ont pris part à la délibération : 09
Date de convocation : 21 avril 2026

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

=-=-=-=

L'an deux mil vingt-six et le 28 du mois d'avril à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de madame Véronique VIENOT, vice-présidente du C.C.A.S.
Présents : Mme VIENOT Véronique – Mme ESPOSITO Annie - Mme DEMIERRE Colette - Mme MATHIVET Séverine - Mme FERREOL Hélène Conseillers municipaux, - Mme MARECHAL Christine - Mme MAIS Chantal - Mme BROGLY Valérie - Mme BEZOMBES Marie-Lou - membres.
Absents excusés : M. VINCENT Gilles – Mme PLEUCHOT Patricia
Secrétaire de séance : Mme BEZOMBES Marie-Lou

1 - COMPTE FINANCIER UNIQUE - ANNEE 2025 - BUDGET CCAS

Le résultat 2025 du budget principal du CCAS s'établit comme suit :

en EUROS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	*Recettes ou excédents*	*Dépenses ou déficits*	*Recettes ou excédents*	*Dépenses ou déficits*	*Recettes ou excédents*
Opérations de l'exercice	166 613,39	148 003,79	6 499,37	1 176,07	173 112,76	149 179,86
Résultat exercice 2025	-18 609,60		-5 323,30		-23 932,90	
Résultat antérieur reporté		39 427,15		4 450,87		43 878,02
Résultat de clôture 2025		20 817,55	-872,43			19 945,12
RAR			-82,80	0,00	-82,80	0,00
Résultat 2025		**20 817,55**	**-955,23**			**19 862,32**

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2025 se solde par un résultat déficitaire de 18 069,60 €. Malgré ce résultat, l'excédent cumulé de fonctionnement, qui s'élève à 20 817,55 €, permet de préserver l'équilibre global de la section. Celui-ci sera repris en recettes de fonctionnement au compte 002 après couverture du besoin de financement (955,23 €).

L'analyse des dépenses de fonctionnement met en évidence une progression d'environ 26 K€ par rapport à 2024, soit une augmentation de 19 %. Cette évolution résulte principalement de la hausse constatée sur les charges de personnel.

Le chapitre 011 – Charges à caractère général présente un taux d'exécution de 79 % des crédits ouverts. Les dépenses afférentes restent, dans leur ensemble, maîtrisées et relativement stables au regard de l'exercice précédent.

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés a été exécuté à hauteur de 87 % des crédits inscrits au budget primitif. Toutefois, ce poste connaît une augmentation marquée de 25 % par rapport à 2024. Cette progression s'explique par la nécessité d'assurer une continuité de service au moyen d'une période de tuilage entre les deux assistantes sociales, liée au départ à la retraite de l'une d'elles au 31 octobre 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20260428-2026-04-28DD1-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026
Le président,

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante affiche, quant à lui, un taux de consommation de 99,80 %, traduisant une mobilisation quasi intégrale de l'enveloppe budgétaire allouée.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du CCAS apparaissent relativement stables d'un exercice à l'autre. Néanmoins, leur structure met en évidence une faible autonomie financière, les recettes propres de l'établissement ne présentant pas un niveau de dynamisme suffisant pour compenser l'évolution à la hausse des dépenses de fonctionnement.

En 2025, les produits perçus par le CCAS se composent notamment de 1 404 € de recettes issues des lotos organisés au sein du foyer des anciens ainsi que de 650 € versés par le conseil départemental du var au titre de la gestion des dossiers d'aides sociales.

Dans ce contexte, la subvention versée par la commune demeure prépondérante et représente 97 % de l'ensemble des recettes de fonctionnement, confirmant la forte dépendance du CCAS à l'égard du financement communal.

PRESENTATION SIMPLIFIEE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CFU 2025

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025
002	Résultat reporté			002	Résultat de fonctionnement reporté	39 427,15 €	- €
011	Charges à caractère général	19 710,00 €	15 659,22 €	013	Atténuations de charges	850,00 €	602,60 €
012	Charges de personnel	135 736,14 €	118 493,74 €	70	Produits des services et ventes diverses	2 200,00 €	1 711,74 €
65	Autres charges de gestion courante	31 520,00 €	31 458,42 €	74	Dotations	146 000,00 €	145 650,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	- €	77	Produits spécifiques	- €	- €
68	*6817 - Provisions (dépréciation compte de tiers)*	*49,01 €*	*49,01 €*				
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*187 515,15 €*	*165 660,39 €*		*TOTAL OPERATIONS REELLES*	*188 477,15 €*	*148 003,79 €*
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	962,00 €	953,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*962,00 €*	*953,00 €*		*TOTAL OPERATIONS D'ORDRE*		
	TOTAL DEPENSES	188 477,15 €	166 613,39 €		TOTAL RECETTES	188 477,15 €	148 003,79 €

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement présente, au titre de l'exercice 2025, un solde d'exécution déficitaire de 5 323,30 €. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 4 450,87 €, le résultat de clôture de l'exercice s'établit à – 872,43 €.

Après prise en compte du solde des restes à réaliser, arrêté à 82,80 €, le besoin de financement total est porté à 955,23 €.

Au cours de l'exercice 2025, le CCAS a pris en charge les dépenses d'investissement suivantes : mobiliers et électroménagers pour le nouveau foyer des anciens.

Les recettes d'investissement concernent le FCTVA pour 163,07 € et les opérations d'ordre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20260428-2026-04-28D01-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026
Le président,
Gilles VINCENT

PRESENTATION SIMPLIFIEE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CFU 2025

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	CFU 2025		RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	CFU 2025
001	Résultat reporté			001	Solde d'execution de la SI reporté	4 450,87 €	- €
RAR	Restes à réaliser			10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	163,07 €
21	Immobilisations	7 412,87 €	6 499,37 €	16	Emprunts et dettes assimilés	500,00 €	60,00 €
27	Autres immobilisations financières	3 000,00 €	- €	27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €	- €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	*10 912,87 €*	*6 499,37 €*		*TOTAL OPERATIONS REELLES*	*9 950,87 €*	*223,07 €*
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	962,00 €	953,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	- €	- €		*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*962,00 €*	*953,00 €*
					TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	*962,00 €*	*953,00 €*
	TOTAL DEPENSES	10 912,87 €	6 499,37 €		TOTAL RECETTES	10 912,87 €	1 176,07 €

A l'issue de son exposé, madame VIENOT, vice-présidente répond à toutes les questions formulées par les membres du conseil d'administration et apporte tous les éléments d'information souhaités.

Le conseil d'administration délibérant, hors la présence de monsieur Gilles VINCENT, maire, président du C.C.A.S., absent excusé,

- OUI l'exposé de madame Véronique VIENOT, vice-présidente,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le CFU 2025 du budget du C.C.A.S.

DECIDE à l'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du C.C.A.S.

Pour extrait conforme, le 29 avril 2026.

Signé :
Le président
Gilles VINCENT